MAIRIE DE PERS-EN-GÂTINAIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le sept Novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 Octobre 2016 en séance ordinaire par M. BORGO Gilbert, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Etaient présents :

M. BORGO Gilbert (Maire) – Mme BOUTISSEAU Nadège (1ère Adjointe) – M. BOUSSIN Serge
M. LOFFROY Bruno — Mme BOLLE Joëlle – M. BORGO Grégory

Monsieur LEYNET (Architecte) à partir de 20h45

Etaient absents excusés :

M. SUBERVILLE Arnaud (2ème Adjoint) qui a donné pouvoir à Mme BOUTISSEAU Nadège
Mme HAMON Nadège qui a donné pouvoir à M. BOUSSIN Serge

Etait absent non excusé :

M. CHÉREAU Jean-François.

****

Monsieur BORGO Gilbert ouvre le conseil municipal à 19h05.
Nomination d'une secrétaire de séance, Madame BOLLE Joëlle.
Madame BOLLE signale qu'elle enregistrera les débats du conseil municipal.

Après plusieurs remarques, l'approbation du compte rendu du 16 Septembre 2016 est reportée.
Une délibération rectificative concernant le traitement phytosanitaire sera remise à l'ordre du jour pour préciser que ce non traitement ne concerne que les terrains communaux.

1 – Transfert de la compétence « assainissement non collectif » à la Communauté de Commune du Betz et de la Cléry (C.C.B.C.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter :

- Le vote : 4 voix Pour 0 voix Contre 4 Abstentions

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal du transfert de la compétence « assainissement non collectif » à la Communauté de Commune du Betz et de la Cléry.

2 – Transfert de la fonction numérique à la Communauté de Commune du Betz et de la Cléry et principe d'adhésion à l'agence Loiret Numérique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter :

- Le vote : 6 voix Pour 1 voix Contre 1 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal du transfert de la fonction numérique à la Communauté de Commune du Betz et de la Cléry et principe d'adhésion à l'agence Loiret Numérique.

3 – Révision des statuts du Syndicat du Pays Gâtinais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter :

- Le vote : 2 voix Pour 5 voix Contre 1 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe de conseil municipal d'un vote contre la révision des statuts du Syndicat du Pays Gâtinais.

4 – Syndicat de la Vallée du Loing (S.I.V.L.O.) : compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.) plus création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (E.P.A.G.E.Loing)

Point ne nécessitant pas de délibération, juste pour information.

5 – Remplacement de Virginie BRUNI au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de la Selle sur le Bied (S.I.I.S.) suppléante de Madame Nadège HAMON.

Madame Joëlle BOLLE propose de remplacer Madame Virginie BRUNI.

- Le vote : 8 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal que Madame Joëlle BOLLE remplacera Madame Virginie BRUNI en tant que suppléante de Madame HAMON au syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de la Selle sur le Bied.

6 – Indemnité de conseil allouée aux Comptable du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter :

- Le vote : 8 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal d'un vote pur l'indemnité de conseil allouée à Monsieur FORMONT Jacky, notre Trésorier.

7 – Changement de la porte de la salle polyvalente.

Madame BOLLE signale que cette mise aux normes ne porte que sur les lieux ayant une forte fréquentation publique.
Monsieur BORGO Gilbert répond que cette porte est très endommagée et ne correspond plus aux normes de sécurité.
Monsieur LOFFROY rappelle que la sécurité routière dans le village est plus importante.

- Le vote : 4 voix Pour 2 voix Contre 2 Abstentions

Monsieur BORGO Gilbert informe le conseil municipal d'un vote pour le changement de la porte de la salle polyvalente.

Monsieur BORGO Gilbert présente trois devis :

- Max DEVOST……..…. 3 597,50 € H.T.
- Menuiserie ERMEL…….. 5 780,00 € H.T.
- Patrick PELLETIER……..… 4 920,00 € H.T.

et le conseil municipal décide de reporter le choix de l'entreprise.

8 – Choix du matériel de remplacement pour l'agent technique suite au vol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite racheter une partie du matériel volé, à savoir :
un souffleur, un extincteur, un rotofil.

- Le vote : 8 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Prêt gratuit de la salle polyvalente à l'association Kokoro Santé.

L'association Kokoro Santé est représentée par sa présidente Nathalie VANDEBEULQUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer à titre gratuit la salle polyvalente à cette association le mercredi matin.

Une convention de prêt sera à signer entre les parties.

- Le vote : 8 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

9 – Subventions diverses

Report au prochain conseil municipal.

10 – Prêt gratuit de la salle polyvalente à l'association Kokoro Santé.

L'association Kokoro Santé est représentée par sa présidente Nathalie VANDEBEULQUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer à titre gratuit la salle polyvalente à cette association le mercredi matin.

Une convention de prêt sera à signer entre les parties.

- Le vote : 8 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

11 – Intervention de Monsieur LEYNET Thierry, Architecte.

Monsieur LEYNET informe de conseil municipal que de janvier à septembre aucune modification n'a été demandée sur l'estimation des travaux de la toiture de l'église.
Lors du conseil municipal de septembre, le conseil change d'avis en raison des baisses des subventions et vote entre autres des tuiles anciennes et non plus neuves.

C'est pourquoi Monsieur LEYNET demande la signature d'un avenant en sa faveur.

- Le vote : 8 voix Pour 0 voix Contre 0 Abstention

Monsieur LEYNET se retire du conseil municipal à 22h05.

Le conseil municipal après étude de la dernière estimation, décide de retirer certains éléments, à savoir :

* La couverture du caquetoire,
* La modification des contreforts,
* Tout ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales,
* L'électricité dans les combles,
* Le chemin de visite……..

Le conseil municipal décide aussi de changer les liteaux prévus en chêne en des liteaux en sapin traité.

Compte rendu des réunions extérieures :

Monsieur BORGO Gilbert a participé à une réunion de la C.C.B.C. (Communauté de Commune du Betz et de la Cléry). La fusion de la C.C.B.C. et de la C.C.C.R. (Communauté de Commune de Château Renard) aura lieu le 1er janvier 2017.

Questions diverses :

Monsieur BOUSSIN souhaite que Monsieur LEYNET, architecte, nous fasse parvenir pour la toiture de l'église, un devis d'achat de tuiles anciennes.

Monsieur BORGO Gilbert propose d'étudier la création d'un columbarium au cimetière et le relevage des anciennes tombes dont les concessions n'ont pas été renouvelées.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 22h30

Monsieur le Maire,
Gilbert BORGO